

Quelle est la prise en charge des frais d'hébergement ?

Les frais sont principalement à la charge du bénéficiaire. Sa contribution est déterminée en fonction de ses ressources, au moment de sa prise en charge. Néanmoins, un minimum de revenu est laissé à la disposition de l'hébergé.

Compte tenu de la somme devant être laissée à la disposition du résident, le surplus des frais d'hébergement et d'entretien peut être pris en charge par l'aide sociale du département. Le dossier est alors à déposer auprès du CCAS du lieu de résidence du demandeur.

Comment formuler une demande d'orientation vers un foyer d'hébergement ?

Pour bénéficier de cette orientation, il convient d'en faire la demande auprès de :

Maison départementale de l'autonomie

Centre Jean Monnet
12 quai de Bootz
CS 21429
53014 LAVAL cedex

Tél : 02 43 677 577
Fax : 02 43 59 96 40
Courriel : mda@lamayenne.fr



LES FOYERS D'HEBERGEMENT EN MAYENNE

Qu'est-ce qu'un foyer d'hébergement ?

Le foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés est destiné à l'hébergement des adultes handicapés qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (ESAT).



LES FOYERS D'HEBERGEMENT EN MAYENNE		NORD	Foyer M-L et Robert Buron (L'ADAPT)	10 rue de la Grange 53220 PONTMAIN www.ladapt.net	02 43 30 18 80 pontmain@ladapt.net	Hébergement permanent & temporaire
			Foyer La Passerelle (APEI Nord Mayenne)	Route de Saint Etienne 53120 GORRON www.apeinordmayenne.com	02 43 08 41 40 apeinopasserelle@wanadoo.fr	Hébergement permanent
CENTRE	Foyer La Belle Ouvrage (association la Belle Ouvrage)	89 rue de Nantes 53000 LAVAL www.la-belle-ouvrage.com	02 43 66 04 44	Hébergement permanent & temporaire		
	Foyer Ionesco (GEMS 53)	18 rue de Châlons 53950 LA CHAPELLE ANTHENAISE	02 43 01 10 71 asso.ionesco@wanadoo.fr	Hébergement permanent & temporaire		
	Foyer Lancheneil (GEMS 53)	Domaine de Lancheneil 53970 NUILLE SUR VICOIN	02 43 64 12 80	Hébergement permanent		
	Foyer Robida (association Robida)	Robida 53410 PORT BRILLET	02 43 68 80 16	Hébergement permanent & temporaire		
SUD	Foyer du 8 mai (ADAPEI 53)	7 rue du 8 mai 1945 53205 CHATEAU GONTIER www.adapei53.fr	02 43 09 18 30 residence.8maiadapei53.fr	Hébergement permanent & temporaire		
	Foyer La Mazure (ADAPEI 53)	Route du Bois Plaidé 53200 AZE www.adapei53.fr	02 43 09 12 31 residence.8maiadapei53.fr	Hébergement permanent		
	Foyer Les Charmilles (association aide accueil amitié)	2 rue de la Croix du bray 53800 LA SELLE CRAONNAISE Secretariat.charmille@hevea-asso.fr	02 43 06 00 38	Hébergement permanent		
						Déficients intellectuels de plus de 20 ans avec handicap associé ou non